



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**N°2024-30**

**Chapitre 7.3 Emprunts**

**Objet : Autorisation d'emprunts pour le projet « Cales de mise à l'eau »**

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 juin, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président. Le syndicat se réunit sans condition de quorum, conformément à l'article 11 du règlement intérieur.

Séance du 10 juin 2024

Date de convocation :  
Le 7 juin 2024

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Effectif statutaire :24  
(32 voix)

En exercice : 24  
(32 voix)

Membres présents ou représentés : 9  
(12 voix)

Membres présents  
Vote(s) pour 9  
Vote(s) contre 0  
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Catherine SAUMONT

Auxiliaire de secrétaire de séance :  
Christophe PIANA

**Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon :**  
Marc AUDIER, Victor BERENGUEL, Jacques BILLONT TYRARD,  
Georges GAMBAUDO, Christine MAXIMIN (pouvoir à Marc  
AUDIER), Bruno PARIS (pouvoir à Georges GAMBAUDO)

**Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-  
Ponçon :** Catherine SAUMONT

**Pour la Communauté de Communes de la Vallée de  
l'Ubaye Serre-Ponçon :** /

**Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu  
dispose de deux voix) :** Marc VIOSSAT, Valérie ROSSI  
(pouvoir à Marc VIOSSAT)

**Pour le département des Alpes de Haute Provence  
(chaque élu dispose de deux voix) :** Jean-Michel TRON

**Personnes invitées :** T. ALLAMANNO (CDV), C. PERNIN  
(CCI05), S. RUSSO (syndicat pro), C. ROMAN (CD05)

### Exposé des motifs :

Le Président rappelle le projet de construction de 3 cales de mise à l'eau et celui d'aménagement de la plage de St Vincent. Pour faire face aux besoins du syndicat en avance de trésorerie, une consultation auprès des établissements bancaires a été lancée en janvier 2024.

Le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et la Banque Postale ont répondu.

- La Caisse d'Épargne propose un crédit relais de 1 460 000 € maximum sur 2 ans (au taux de 4,50%) ou 3 ans (4,70%).
- La Banque Postale propose un prêt relais de 1 100 000 € maximum sur 3 ans (au taux de 4,59%).
- Le Crédit Agricole propose une avance sur subventions pour 1 600 000 € maximum sur 2 ans (au taux de 3,82%).

Vu les taux proposés et les montants maximums, le Président propose de retenir la proposition du Crédit Agricole.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- L'arrêté interpréfectoral n°05-2024-05-27-00001 du 27 mai 2024 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;



## S.M.A.D.E.S.E.P.

Syndicat Mixte d'Aménagement et  
de Développement de Serre Ponçon

- Les articles L.2337-3, L.3336-1 et L.4333-1 du Code général des collectivités territoriales autorisant les collectivités territoriales à recourir à l'emprunt,

### CONSIDERANT :

- La proposition formulée dans ce cadre par le Crédit Agricole Alpes-Provence en date du 15 février 2024,

### Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 10 juin 2024 :

- ACCEPTÉ** la proposition du Crédit Agricole Alpes-Provence selon les modalités suivantes :

Montant de l'emprunt	425 000 €	600 000 €	500 000 €	180 000 €	180 000 €
Taux d'intérêt annuel	3,82%				
TEG (à titre indicatif)	3,92 % (taux fixe)				
Modalités de remboursement :	échéances mensuelles				
Durée	24 mois				
Frais de dossier	850 €	1 200 €	1 000 €	360 €	360 €

- L'AUTORISE** en conséquence à signer et valider cette proposition d'emprunt qui est apparue comme étant la plus avantageuse,

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Le Président,  
Victor BERENGUEL

